

ASSEMBLÉE NATIONALE
12 octobre 2023

PLF POUR 2024 - (N° 1680)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° I-1790

présenté par

M. Ghomi, Mme Caroit, M. Metzdorf, Mme Liso, M. Buchou, Mme Heydel Grillere, M. Armand,
Mme Jacqueline Maquet, M. Zulesi, M. Parakian, Mme Babault et M. Bordat

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 16, insérer l'article suivant:

À la fin du V de l'article 235 *ter* ZD du code général des impôts, le taux : « 0,3 % » est remplacé par le taux : « 0,5 % ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à augmenter le taux de la taxe sur les transactions financières à 0,5%.

En se basant sur l'évaluation des recettes de la TTF prévue dans le projet de loi de finances pour 2024, cette augmentation du taux permettrait à l'Etat de récolter 2,88 milliards d'euros de recettes, contre 1,728 milliards pour un taux à 0,3%. Cet amendement vise à user de la vitalité du rendement de la taxe pour financer l'effort de solidarité internationale français et à l'heure où les besoins sont plus pressants que jamais dans les pays à faible revenu.

La multiplication des crises menace les progrès de développement durement acquis : depuis la pandémie et pour la première fois depuis vingt ans, tous les indicateurs de développement régressent ce qui compromet l'attente des Objectifs de développement durable en 2030.

Il y a deux ans, les parlementaires français ont adopté à l'unanimité, et de façon transpartisane, une loi d'orientation et de programmation dédiée à la politique de développement et à la lutte contre les inégalités mondiales qui inclut l'objectif d'allouer 0,7% du RNB à la solidarité internationale en 2025. L'augmentation de la part des recettes de la TTF allouée au FSD est une des mesures qui permettra d'atteindre cet objectif sans peser sur nos finances publiques.

À l'heure où les besoins sont plus pressants que jamais dans les pays à faible revenu, il est impératif d'optimiser l'utilisation de la Taxe sur les Transactions Financières (TTF) pour soutenir l'effort de

solidarité français. Il est important de rappeler que cette taxe a été modifiée par des députés de tous bords politiques afin d'augmenter son taux, d'élargir son assiette fiscale et de consacrer une part plus importante de ses recettes à la solidarité internationale. Il est crucial de noter que cette taxe n'a aucun impact sur l'attractivité ni sur la compétitivité, et elle bénéficie d'un soutien unanime parmi les économistes de renom à travers le monde.